



## Conditions d'admission et de livraison Décharge souterraine de Zielitz (État au: 1<sup>er</sup> juillet 2022)

### Critères d'exclusion

#### Les déchets suivants n'ont pas le droit d'être déposés :

- déchets radioactifs,
- déchets liquides (également les déchets contenant des liquides libres ou qui les dégagent qu'après une longue immobilisation ou par des chocs),
- déchets infectieux ainsi que parties de corps et organes,
- déchets non identifiés ou nouveaux déchets chimiques issus d'activités de recherche, de développement et de formation, dont les effets sur les êtres humains et sur l'environnement sont inconnus,
- pneus usés entiers ou en morceaux,
- déchets engendrant des nuisances olfactives considérables,
- déchets (organiques) biodégradables,
- déchets qui libèrent des gaz (tension de vapeur saturante > 1 000 Pa),
- déchets qui, dans les conditions de stockage données (30 °C), augmentent en volume suite à une réaction entre eux ou avec la roche, ou qui entraînent la formation de substances auto-inflammables, toxiques (> 10x la valeur limite d'exposition professionnelle / valeur de concentration maximale admissible) ou explosives ou de gaz (gaz > 10 % de la LEI1), ou d'autres réactions dangereuses,
- déchets qui, dans les conditions de stockage données (30 °C), sont explosibles, extrêmement ou facilement inflammables, ou dégagent une odeur âcre, ou qui ne font pas preuve d'une stabilité suffisante compte tenu des conditions géomécaniques,
- déchets des classes 1, 2, 3, 4.2, 6.2, 7 selon ADR / RID.

---

### Informations concernant la procédure de justification / notification

- La décharge souterraine (DS) a le droit d'accepter des déchets provenant d'Allemagne dans un processus privilégié conformément aux règlements de justification. Le producteur de déchets, ou son fondé de pouvoir, peut ainsi remettre les documents nécessaires directement à la DS.<sup>2</sup>
- Il faut respecter, le cas échéant, une obligation de livraison.
- La déclaration d'admission de la DS se fonde sur la déclaration de déchets remise par le producteur de déchets ainsi que sur les résultats de l'analyse effectuée sur un échantillon représentatif des déchets.
- Des dispositions particulières concernant les déchets sont définies de manière contraignante dans le cadre de la procédure de justification / notification.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> LEI : limite explosive inférieure

<sup>2</sup> Page de garde pour l'enregistrement de gestion des déchets, déclaration de responsabilité, analyse de la déclaration, protocoles concernant les méthodes d'échantillonnage et la préparation d'échantillonnage ainsi que supplément DS

<sup>3</sup> Il se peut, entre autres, qu'en fonction de la genèse des déchets on exige pour l'admission des conditions particulières au-delà des conditions d'admission générales en vigueur.



- Une notification est nécessaire pour les déchets qui ne proviennent pas d'Allemagne.

Veillez nous contacter concernant les documents à remettre.

Il convient d'informer la DS par écrit dans les plus brefs délais si des variations importantes surviennent par rapport aux déclarations faites en ce qui concerne la nature, la quantité et la provenance des déchets.

---

## Documents d'accompagnement nécessaires

- Les documents d'accompagnement nécessaires se basent sur la nature et la provenance des déchets ainsi que sur les dispositions légales. **Il convient de les remettre entièrement remplis à l'admission. Dans le cas contraire, nous sommes en droit de refuser la livraison.**
- En cas de livraisons depuis l'Allemagne :  
Formulaires d'identification<sup>4</sup>, instruction écrite, fiche de pesée ainsi que certificat ADR en cas de matières dangereuses.
- En cas de livraisons depuis l'étranger, il faudra aussi la lettre de voiture et le document de mouvement / formulaire d'accompagnement.
- **Au-delà des dispositions légales, les documents d'accompagnement doivent indiquer la nature et le nombre des récipients ainsi que le code K+S.**
- Si la fiche de pesée devait manquer, une pesée sera effectuée lors de l'admission. Des pesées de contrôle aléatoires seront effectuées pour toutes les livraisons.

## Emballage des déchets

- **Les déchets doivent systématiquement être emballés.** Exception faite pour les livraisons en camion-silo (lorsque dans la DS l'emballage se fait dans des grands récipients vrac souples) ainsi que pour les gros équipements / récipients non emballables (après entente préalable).
- **Le type d'emballage** (fûts de tôle d'acier, caisses en tôle d'acier, grands récipients vrac souples) dépend des propriétés des déchets et **il est défini de manière contraignante dans le cadre de la procédure de justification / notification.**
- Vous trouverez sur les pages suivantes des détails concernant les types d'emballages.
- **Chaque récipient doit porter le marquage lisible et durable du code K+S** (hauteur des caractères d'au moins 10 cm, pas sur le couvercle, pas d'étiquettes en papier).
- En cas de matières dangereuses, l'emballage doit répondre aux dispositions ADR et il doit porter un marquage conformément au règlement allemand relatif aux substances dangereuses GefStoffV et à la directive 67/548/CEE.
- **Les récipients doivent être intacts et propres à l'extérieur.**
- L'admission de transformateurs est possible sur demande.

---

<sup>4</sup> Conformément aux règlements de justification, les formulaires d'identification doivent être tenus sous forme électronique.



## Livraison des déchets

**Heures d'ouverture de la décharge souterraine :**

**Lu.-ve. entre 06 h 00 et 13 h 00**

Tout blocage à long terme sans déclaration concrète ne sera pas pris en compte.

Toute livraison n'est possible qu'après confirmation par la DS.

**Les livraisons doivent être déclarées par écrit (par fax ou par e-mail) au plus tard le jeudi pour la semaine suivante :**

Téléphone : +49 39208 4 2694

Fax : +49 39208 4 3124

Julia.Fischer@k-plus-s.com

Julia.Bartels@k-plus-s.com

*Veillez utiliser le formulaire pour toute déclaration par écrit et envoyez-le par e-mail ou par fax.*

## Livraison par camion :

- Il est officiellement interdit d'utiliser la Kreisstraße 172 Mose-Farsleben.
- Les camions avec récipients doivent pouvoir être déchargés sur le côté.
- Le code de la route allemand (StVO) est en vigueur dans l'enceinte de l'entreprise, 30 km/h au maximum.
- Des créneaux fixes sont attribués pour le déchargement.

## Livraison par train :

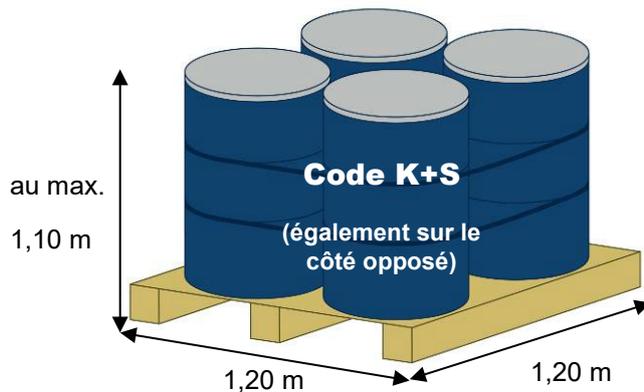
- Types de wagons autorisés : Hbikks-H ou Hbbilns (cloisons verrouillables à l'intérieur et parois latérales entièrement coulissantes), fermés.

---

## Admission des déchets dans la DS

- Lors de chaque livraison de déchets, un contrôle d'admission est effectué où l'identité des déchets est vérifiée (contrôle en env. 30 minutes). La DS n'assume aucune responsabilité pour le respect de cette indication de temps.
- **Les déchets qui ne correspondent pas à la déclaration dans l'enregistrement de gestion des déchets ou dans la notification ou qui sont insuffisamment emballés peuvent être refusés.**
- La DS n'assume aucune responsabilité pour tout endommagement pouvant résulter des points suivants lors du déchargement des camions ou des wagons :
  - palettes / chargements mal chargés ou ayant glissé
  - palettes qui ne répondent pas aux conditions de la DS
  - chargement complémentaire non signalé au personnel de déchargement.

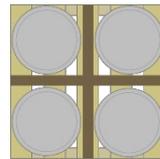
## Lots de fûts en tôle d'acier



### ! Remarques :

La palette et fûts doivent être intacts et propres à l'extérieur.  
Les fûts doivent être fermés hermétiquement.

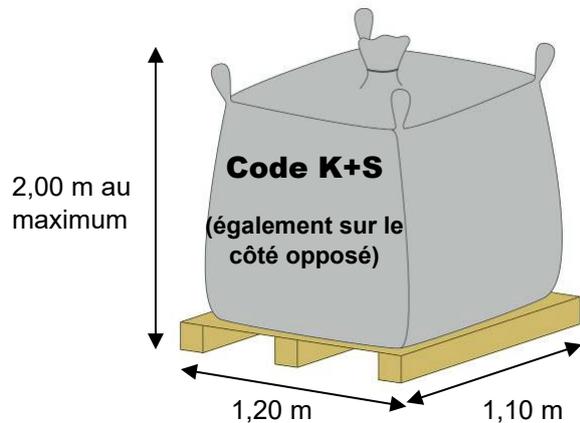
Dans le cas de quatre fûts de même taille, attachés avec des bandes et transportant des marchandises dangereuses sur palette avec renfort il n'est pas nécessaire d'utiliser des croix d'espacement. Les exigences relatives à l'emballage pour les déchets sont définies dans le cadre de la procédure de justification / notification.



Croix

<p><b>Lots de fûts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les fûts en tôle d'acier ne sont admis que sous forme de lots de fûts.</li> <li>- Un lot de fûts comprend en général 4 fûts en tôle d'acier de même hauteur qui se trouvent à la verticale sur une palette.</li> <li>- Si un seul fût est rempli, il faut y joindre trois fûts vides.</li> <li>- Hauteur totale maximale du lot 1,2 m</li> <li>- empilable sur 8 niveaux de façon prouvée (par ex. par certificat de contrôle)</li> </ul>	<p><b>Marquage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inscription durable du « code K+S » (pas d'étiquettes)</li> <li>- sur tous les fûts</li> <li>- pas sur le couvercle</li> <li>- hauteur des caractères d'au moins 10 cm</li> <li>- de façon visible sur le côté par lequel le charriot élévateur charge</li> <li>- marquage conformément au règlement allemand relatif aux substances dangereuses GefStoffV ainsi que, le cas échéant, selon ADR</li> </ul>
<p><b>Sécurisation du lot</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux bandes en acier ou bandes en matière plastique de charge de rupture identique, chacune d'une largeur d'au moins 20 mm, au-dessus des coins des fûts</li> <li>- Deux croix d'espacement entre les fûts <ul style="list-style-type: none"> <li>o Croix d'espacement inférieure : longue de 1,2 m au maximum, clouée au centre</li> </ul> </li> <li>- Croix d'espacement supérieure : longue de 1,2 m au maximum</li> </ul>	<p><b>Fûts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 fûts en tôle d'acier d'env. 200 litres chacun,</li> <li>- homologués ADR</li> <li>- avec revêtement en PE (0,2 mm d'épaisseur), fermé hermétiquement (exceptions possibles pour les déchets remplis à chaud)</li> <li>- épaisseur de la paroi de fût 0,9 mm au minimum</li> <li>- la masse brute autorisée par fût ne doit pas être dépassée</li> </ul>
<p><b>Palette à deux entrées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Largeur 1,2 m, profondeur 1,2 m</li> <li>- Peut être prise en charge par le charriot élévateur depuis un côté</li> <li>- empilable sur 8 niveaux de façon prouvée (par ex. par certificat de contrôle)</li> </ul>	<p><b>Couvercle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- amovible</li> <li>- fermeture par bague de serrage montrant vers l'extérieur avec goupille de sécurité</li> <li>- des bondes ne sont admissibles qu'après accord préalable</li> </ul>

## Grands récipients vrac souples (IBC-F)



**Les palettes et les grands récipients vrac souples doivent être intacts et propres à l'extérieur, le grand récipient vrac souple doit être fermé hermétiquement.**

### Type de grand récipient vrac souple

- 4 sangles de levage dans les coins
- forme de fond fermée (pas d'ouverture de fond)
- homologation prouvée pour une utilisation souterraine : difficilement inflammable, antistatique, ne représente aucun risque au niveau sanitaire pour l'industrie minière, **matières dangereuses**
- étanche à la poussière, par ex. avec joint d'étanchéité
- tissu à deux couches le cas échéant
- la détermination concernant le type a lieu lors de la procédure de justification / notification.
- empilable sur 6 niveaux de façon prouvée (par ex. par certificat de contrôle) (facteur de sécurité 6:1 au minimum)

*Remarque concernant la densité des déchets : empilage sur 6 niveaux → autorisation pour grand récipient vrac souple pour une charge d'empilage minimale résultant de la somme du poids de 5 grands récipients vrac souples remplis*

### Marquage

- inscription durable du « code K+S » (pas d'étiquettes) sur côtés opposés
- hauteur des caractères d'au moins 10 cm
- de façon visible sur les côtés par lesquels le charriot élévateur charge
- marquage conformément au règlement allemand relatif aux substances dangereuses GefStoffV ainsi que, le cas échéant, selon ADR

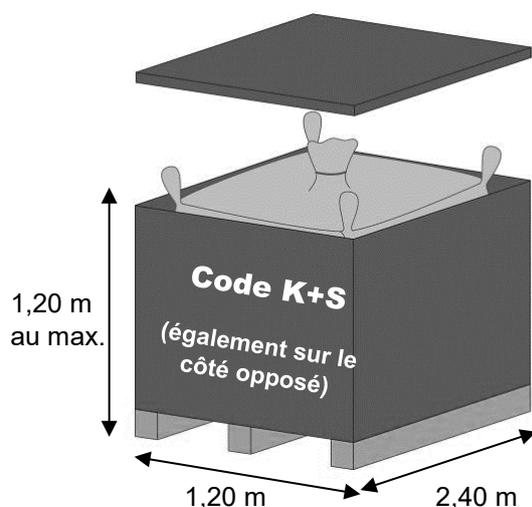
### Remplissage de grands récipients vrac souples

- remplissage sans débord au-delà des dimensions de base des palettes
- uniquement pour produits en vrac sans éléments pointus, à bords coupants ou grossiers (exceptions uniquement sur demande)
- il faut garantir un remplissage complet et une forme de parallélépipède
- poids brut correspondant à l'autorisation, sans dépasser cependant les 1 500 kg au maximum
- hauteur totale avec jupe de fermeture : 2,0 m au maximum

### Palette DS

- largeur 1,2 m au maximum, profondeur 1,1 m
- 1,2 m côté large pouvant être pris en charge par le charriot élévateur
- plancher plein

## Caisse en tôle d'acier (IBC)



### ! Remarques :

La caisse et le support doivent être intacts et propres à l'extérieur. La caisse doit être fermée hermétiquement.

Dans des cas exceptionnels, on admet une combinaison de conteneurs non-ADR avec à l'intérieur des grands récipients vrac souples. Les exigences relatives à l'emballage pour les

<p><b>Type et remplissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caisse en tôle d'acier fermée avec revêtement en PE à l'intérieur ou grand récipient vrac souple</li> <li>- épaisseur de tôle (fond + couvercle cloche) <math>\geq</math> 1,25 mm</li> <li>- matériau St37</li> <li>- poids brut selon autorisation, 3 000 kg au maximum</li> <li>- couvercle vissé, ouverture de contrôle autorisée</li> <li>- empilable sur 6 niveaux de façon prouvée (par ex. par certificat de contrôle)</li> </ul>	<p><b>Marquage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inscription durable du « code K+S » (pas d'étiquettes) sur côtés opposés</li> <li>- hauteur des caractères d'au moins 10 cm</li> <li>- de façon visible sur les côtés courts par lesquels le charriot élévateur charge</li> <li>- marquage conformément au règlement allemand relatif aux substances dangereuses GefStoffV ainsi que, le cas échéant, selon ADR</li> </ul>
<p><b>Dimensions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- largeur : 1,20 m, profondeur : 2,40 m au maximum</li> <li>- hauteur totale (caisse et support) : 1,20 m au maximum</li> <li>- (autres dimensions sur demande – profondeur maximale : 2,40 m)</li> </ul>	<p><b>Support de caisse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pieds en <b>acier profilé</b></li> <li>- 1,20 m côté large pouvant être pris en charge par le charriot élévateur</li> </ul>